

HIER

Petite histoire de notre INTERCOmmunalité des origines à nos jours ...

Des origines à 1999

Création, en 1978, d'un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) qui a initié la coopération intercommunale dans les domaines du transport public, de la voirie, de l'éclairage public ...

Adhésion à des syndicats intercommunaux :

- **SYSDAU (1)**

C'est un établissement public qui a été **créé le 10 février 1996**. Il s'agit d'un syndicat mixte qui agit au cœur de l'aménagement du territoire des 98 communes de l'aire métropolitaine bordelaise et qui intervient sur les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Il a pour vocation de réaliser et de suivre la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

- **SYTOMOG (2) (SYndicat pour le Traitement des Ordures MénaGères)** du bassin d'Arcachon

Volontarisme des adhésions - décryptage

(1) L'adhésion au SYSDAU était obligatoire dans la mesure où nos deux communes font partie de l'aire métropolitaine de Bordeaux.

(2) L'adhésion au SYTOMOG était un moyen de s'éloigner de la CUB en adhérant à un syndicat ... du bassin d'Arcachon. *Les déchets étaient enfouis sur la commune d'Audenge.*

De 1999 à 2001

Le 12 juillet 1999 la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dite Loi Chevènement était promulguée.

Elle portait en elle le risque de voir nos communes absorbées par la CUB sauf à être en Interco.

En réaction, est née notre Interco, le 21 décembre 1999, selon la volonté tout à fait involontaire de nos maires.

Le siège social est fixé dans les locaux de la mairie de Cestas, les conseillers communautaires sont au nombre de 10 avec parité entre les communes.

Des différences d'appréciation entre les deux maires ont rendu les débuts difficiles voire conflictuels. Le résultat des élections de mars 2001 a amené une nouvelle équipe à Canéjan et l'entente entre les deux maires permettait d'envisager l'avenir avec sérénité. A telle enseigne que nos deux élus s'engageaient rapidement sur **la promesse d'une présidence alternée à mi-mandat**.

Lors de la création d'une Interco, celle-ci se trouve dotée de compétences obligatoires et de compétences facultatives, de plus elle fait le choix de sa fiscalité en l'occurrence la TPU (Taxe Professionnelle Unique).

Compétences obligatoires : (voir arrêté Préfectoral de création)

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Voirie
- Logement social
- Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Compétences facultatives :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Entretien et mise en valeur des espaces naturels d'intérêts communs notamment l'Eau Bourde
- Compétences du SIVOM
- Transports publics : navette Cestas-Canéjan-Beausoleil

L'Interco est administrée par un Président, assisté de 3 vice-présidents (1 pour Cestas et 2 pour Canéjan).

Les relations à l'intérieur de l'Interco sont précisées dans une Charte (**voir en annexe**) qui décrit les domaines de compétence et précise la règle pour la ventilation des sommes encaissées.

TPU décryptage :

L'Interco reçoit et redistribue le produit de la taxe professionnelle. La ventilation tient compte du montant perçu précédemment par chaque commune ainsi que des transferts de charges pour les compétences obligatoires.

Les taux de la taxe professionnelle étant différents entre les 2 communes, une harmonisation est mise en place étagée sur douze années. L'Interco verse aux communes, les montants ainsi calculés par le biais de la **Dotation de compensation** et de la **Dotation de solidarité**.

Dotation compensation : montant fixe et versé chaque année :

Canéjan :	2 652 616 €
Cestas :	4 315 000 €

Dotation de solidarité : montant évolutif selon les recettes et selon les règles énoncées dans la Charte.

Pour mémoire montant de la Dotation de solidarité pour l'année 2000 :

Canéjan :	424 548 €
Cestas :	374 683 €

De 2001 à 2005

Le fonctionnement de l'Interco se caractérise par l'absence de commissions, tout étant géré et décidé par l'exécutif.

La passation de pouvoirs tardant à se concrétiser, le maire de Canéjan adresse, en décembre 2004, un courrier au Président en lui demandant que le changement de présidence ait lieu en septembre 2005.

Le Président répond en janvier 2005 et indique vouloir rester à son poste pour terminer tout ce qui a été commencé.

Le vice-président maire de Canéjan accepte l'oukase et devient ainsi le vassal du Président.

Le Président fin manœuvrier se "rachète" en publant, début 2005, un 4 pages à destination des administrés ; seule et unique fois où il "communiquera" à propos de l'Interco. Puis, il crée, en septembre 2005, des commissions ... qui jamais ne fonctionneront.

De 2006 à 2008

En 2006, le Schéma Départemental d'Orientation de l'Intercommunalité en Gironde est adopté. Les communes de St Jean d'Illac et Martignas sont "invitées" à venir grossir notre Interco.

Les commissions n'ont aucun rôle, le Président préside, l'information des Conseils Municipaux est quasi inexiste, quant à celle des administrés les historiens la recherche toujours.

De 2008 à 2013 :

Avec les élections municipales une équipe renouvelée se met en place. Monsieur le Maire de Canéjan présente la candidature du Maire de Cestas au poste de Président. De ce fait toute idée de Présidence alternée est totalement abandonnée.

En décembre c'est l'anniversaire des 10 ans de l'Interco qui est fêté dans notre magazine municipal ... en quelques lignes.

Dans le numéro 8, d'Avril 2010, de notre magazine, Monsieur le Maire nous alerte sur les dangers de la métropole ... et nous indique que 2 groupes de travail sont constitués pour préparer l'arrivée de deux nouvelles communes (St Jean d'Illac et Martignas). Un groupe où il sera question d'intérêt communautaire et de la rédaction d'une nouvelle Charte et un second groupe qui préparera les travaux de la Commission d'évaluation des charges.

La nouvelle Interco est prévue pour le premier semestre 2011.

En 2010 le gouvernement abandonne la Taxe Professionnelle.

La loi de finances de 2010 prévoit le remplacement de la taxe professionnelle par une « contribution économique territoriale » (CET) composée de :

- ⑩ une cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les bases foncières,
- ⑩ une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée.

La torpeur ambiante est bousculée le 29 avril 2011 par l'approbation du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) qui intègre notre Interco, ainsi que les communes de St Jean d'Illac et de Martignas dans la CUB.

Unis comme un seul homme dès qu'il s'agit de résister à la CUB nos deux maires font assauts de déclarations, motions, brochures pour dénoncer la manière de procéder du Préfet.

La palme de l'activisme revient à Canéjan qui, avec les finances de la Mairie, fait imprimer autocollants, banderoles plastiques placardées sur les bâtiments publics et publications pour dire non au projet du Préfet.

Une grande messe est organisée en juin 2011 dans la salle Simone Signoret pour dire tout le mal que l'on pense du risque d'intégration à la CUB en agitant la menace d'une hausse des impôts et pour enfonce le clou, on recrute à grands frais (18 000 €) le cabinet international KPMG qui en 4 pages, a vite fait de démontrer l'horreur qui nous attend !! (**Document en annexe**)

Les indécis et les partisans d'un rattachement à la CUB n'ont pas eu droit à la parole; sans doute est-ce pour la prochaine fois !!

Dans la délibération n° 70/2011 du 18 juillet 2011 il est décidé d'organiser une consultation locale à propos du Projet. Il s'agissait de répondre par Oui ou par Non à la question : *"Souhaitez-vous que la commune de Canéjan soit intégrée à la CUB?"* Cette délibération est retoquée par le TA (Tribunal Administratif) car illégale. Cette information ne sera pas communiquée aux Canéjanais !!

Plus de peur que de mal puisque nous évitons, pour cette fois, l'entrée dans la CUB. Nous formerons donc avec St Jean d'Illac une Interco à trois, à compter du 01 janvier 2013 (Martignas rejoint la CUB).

Toute la nouvelle Interco se trouve dans l'arrêté Préfectoral et les statuts du 26 décembre 2012. (**A consulter en annexe**)

Le démarrage de la nouvelle Interco s'est déroulé dans des conditions surréalistes dans la mesure où il n'y a pas eu de vote pour élire le Président de la nouvelle Interco, mais simplement un vote pour élire deux vice-présidents au titre de la commune de St Jean d' Illac qui, ainsi, sont venus rejoindre le bureau en place !!

Les conseillers communautaires sont au nombre de 25 soit :

Cestas	12 élus dont 1 vice-président et le Président
St Jean d'Illac	7 élus dont 2 vice-présidents
Canéjan	6 élus dont 2 vice-présidents

La Charte promise n'a pas été rédigée ; l'Interco fonctionne donc sans Charte, mais ne le répétez pas vous pourriez déplaire au bureau qui a oublié de signaler cette absence !!

Réalisations marquantes de la période 1999 à fin 2013

- Développement économique :**

Achat de l'entreprise Solelectron formant un ensemble de 100ha puis création d'une zone d'activités sur 21ha. (Cette zone était prévue dans le POS de la précédente municipalité). Création de la zone de la Briqueterie sur 8ha

- Logement social :**

Mise en place du PLH avec de mauvais résultats au regard du nombre de logements sociaux exigés par la loi.

- Déchèterie :**

Création d'une déchèterie avec des horaires d'ouvertures surréalistes puisque fermée en matinée du lundi au jeudi inclus. Victime de son succès et d'une mauvaise conception elle a dû être modifiée et agrandie.

Réservee aux particuliers elle reçoit les déchets de nombreux professionnels qui bénéficient de dérogations généreusement accordée par le Président et qui, ainsi, participent à sa saturation.

- Aire d'accueil des gens du voyage :**

Mise en conformité avec la loi par la création d'une aire d'accueil sur la commune de Cestas.

- Pistes cyclables :**

Réalisation de la piste La House-Beausoleil :

Très utile pour atteindre le lycée de Gradignan, cette piste sera très précieuse pour rejoindre le tramway au lieu-dit Le Pontet et pallier l'absence d'un service de Transports en Commun dans l'Interco !!!

Réalisation de la Piste La House -Lac Vert- Cestas.

Cette Piste se caractérise par de nombreux changements de côtés préjudiciables à l'efficacité des déplacements à vélo, piste assurément pensée par des non-pratiquants. De plus cette piste aurait dû être associée à la construction d'un giratoire au niveau du carrefour du lac Vert.

- Les déchets :**

Compétence obligatoire et des plus importante pour notre l'Interco. Elle fait l'objet d'une DSP (Délégation Service Public). Mais, les déchets font l'objet d'un désintérêt manifeste de la part de nos élus !!

En conséquence, d'ici peu, nous reviendrons sur le sujet !!!

- Les composteurs :**

Distribution de composteurs aux familles sans qu'aucun bilan n'ait jamais été effectué. Difficile de répondre à quelques questions simples ...

- ✓ l'utilisation par les familles est-elle effective ?
- ✓ Si Non pourquoi ?
- ✓ Si Oui quels sont les résultats obtenus ?
- ✓ les composteurs ont-ils une incidence sur le volume de nos déchets ?

Promesses non tenues sur la période 1999 à fin 2013

Nous retiendrons seulement les "**promesses**" contenues dans les documents officiels.

1. Arrêté de création de l'Interco (21-12-1999)

- Conception et actualisation d'un observatoire économique
- Conception et actualisation d'outils (notamment l'observatoire de l'immobilier d'entreprises, bourses des locaux, etc.)
- Elaboration et suivi d'une politique foncière reconnue d'intérêt communautaire
- **Elaboration et suivi d'un plan communautaire de déplacements urbains**
- Elaboration d'une charte intercommunale d'attribution et mise en place d'un observatoire en matière de politique de logement social
- Etudes sur les déchets verts, déchets des artisans, déchets issus des démolitions
- Elaboration, suivi et évaluation d'une charte intercommunale pour l'environnement

2. Charte de la communauté de communes Cestas-Canéjan (CCCC)

- Transparence vis à vis des deux conseils municipaux
- Poursuite du service de la navette Cestas-Canéjan-Gradignan/Beausoleil **et adaptation à l'évolution des besoins**

Rien d'étonnant dans cette énumération quand on sait qu'il est mentionné dans la Charte :
« Montée en puissance très progressive »

Toutes ces promesses ont été réitérées lors de l'arrivée dans l'Interco de St Jean d'Illac. A noter toutefois une modification en ce qui concerne les Transports Publics ... en effet cette compétence devient :

« Gestion d'un service des transports »

**Nous ne notons aucune démesure dans cet objectif...
et les résultats sont bien sûr à la hauteur de l'absence d'ambition affichée !!**

A partir de 2014

Les élections municipales de mars 2014 apportent leur lot de nouveaux élus, et l'**Interco conserve son Président**.

Pour information, nous mettons à disposition la délibération 28/3/2014 qui fixe le montant des indemnités perçues par l'exécutif et les vices présidents. Quant aux conseillers communautaires, ils ne perçoivent rien.

Composition du bureau (garanti 100% masculin) :

Fonction	Nom	Commune d'origine
Président	Pierre DUCOUT	Cestas
	Henri CEYLAN	Cestas
	Hervé SEYNE	Saint Jean d'Illac
Vice-Présidents	Jean-Pierre ALLEMAND	Saint Jean d'Illac
	Bernard GARRIGOU	Canéjan
	Alain MANO	Canéjan

... oubliée la **parité obligatoire** pour les élections municipales, oubliée pour attribuer les postes du bureau ...

N